

Rectorat de la Guadeloupe
Division de l'Enseignement Privé
BP 480 – 97183 Abymes Cedex

Les maîtres contractuels définitifs affectés en 2017/2018 dans une autre académie que celle de la Guadeloupe doivent impérativement joindre à leur dossier le type d'attestation qui suit, délivrée par le chef d'établissement.

ATTESTATION

Je soussigné (Nom, Prénom) :
directeur de (Etablissement) :
atteste que le service horaire de (Nom et prénom du candidat) :
contractuel définitif, a bien été déclaré susceptible d'être vacant et publié par le Rectorat de l'Académie de :
Sous le numéro :
Observations éventuelles :

Fait à :	Signature du directeur et cachet de l'établissement :
Le :	